



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DE L'AUDE**

Association loi 1901
Siège social : 51 boulevard Jean Jaurès
11000 CARCASSONNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'AUDE

Association loi 1901
Siège social : 51 boulevard Jean Jaurès
11000 CARCASSONNE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'AUDE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 22 juillet 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	22 298	18 991	3 307	6 231	2 924	46.93
	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	128 720		128 720	128 720		
	Total I	23 145	18 991	4 155	7 079	2 924	41.31
	Comptes de liaison Total II						
	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	30 663 52 002		30 663 52 002	27 281 34 162	3 382 17 840	12.40 52.22
	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	53 605		53 605	94 237 954	40 633 954	43.12 100.00
	Total III	136 269		136 269	156 633	20 365	13.00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	159 414	18 991	140 423	163 712	23 289	14.23

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	98 128		110 376		12 248	11.10
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	31 390		12 248		19 142	156.29
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	66 737		98 128		31 390	31.99
Comptes de liaison							
Total II							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	5 335		4 084		1 252	30.65
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	14 015		16 065		2 050	12.76
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	19 350		20 149		798	3.96
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 275		5 822		2 546	43.74
	Emprunts et dettes financières divers	3 363		4 265		903	21.17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 926		10 340		1 586	15.34
	Dettes fiscales et sociales	25 836		23 743		2 092	8.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 048		1 265		783	61.85
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	7 888				7 888	
	Total IV	54 336		45 436		8 900	19.59
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		140 423		163 712		23 289	14.23

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

46 44845 436

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	148 562	125 085	23 477	18.77
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	166 509	192 122	25 613	13.33
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 130	5 548	1 418	25.56
Collectes				
Cotisations	1 173	1 381	208	15.06
Autres produits	13 743	27 245	13 503	49.56
Total I	334 116	351 381	17 264	4.91
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	121 081	110 604	10 477	9.47
Impôts, taxes et versements assimilés	4 515	4 218	298	7.05
Salaires et traitements	178 784	162 169	16 615	10.25
Charges sociales	46 678	50 037	3 359	6.71
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 924	2 924		
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 335	4 084	1 252	30.65
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	3 883	18 402	14 519	78.90
Total II	363 201	352 438	10 763	3.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	29 085	1 057	28 027	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		101		108	7	6.49
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		101		108	7	6.49
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		118		182	64	35.03
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		118		182	64	35.03
2. Résultat financier (V-VI)		17		74	57	76.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		29 102		1 132	27 970	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		26		1 398	1 371	98.11
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		26		1 398	1 371	98.11
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 365		339	4 025	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		4 365		339	4 025	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 338		1 058	5 397	509.87
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		334 244		352 886	18 643	5.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		367 684		352 959	14 724	4.17
Solde intermédiaire		33 440		73	33 367	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		4 590		3 890	700	17.99
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		2 540		16 065	13 525	84.19
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		31 390		12 248	19 142	156.29

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	3 708		
Matériel de transport	14 619		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 359		
TOTAL	22 686		
Autres titres immobilisés	128		
Prêts, autres immobilisations financières	720		34 000
TOTAL	848		34 000
TOTAL GENERAL	23 533		34 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			3 708	3 708
Matériel de transport			14 619	14 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		388	3 971	3 971
TOTAL		388	22 298	22 298
Autres titres immobilisés			128	128
Prêts, autres immobilisations financières		34 000	720	720
TOTAL		34 000	848	848
TOTAL GENERAL		34 388	23 145	23 145

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 708			3 708
Matériel de transport	8 388	2 924		11 312
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 359		388	3 971
TOTAL	16 455	2 924	388	18 991
TOTAL GENERAL	16 455	2 924	388	18 991

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 924				
TOTAL	2 924				
TOTAL GENERAL	2 924				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	4 084	5 335	4 084		5 335
TOTAL	4 084	5 335	4 084		5 335
TOTAL GENERAL	4 084	5 335	4 084		5 335
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 335	4 084		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	720	720	
Autres créances clients	30 663	30 663	
Divers état et autres collectivités publiques	18 659	18 659	
Groupe et associés	8 638	8 638	
Débiteurs divers	24 705	24 705	
TOTAL	83 384	83 384	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	34 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	34 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 275	3 275		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 926	11 926		
Personnel et comptes rattachés	10 312	10 312		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 023	12 023		
Autres impôts taxes et assimilés	3 501	3 501		
Groupe et associés	3 363	3 363		
Autres dettes	2 048	2 048		
Produits constatés d'avance	7 888	7 888		
TOTAL	54 336	54 336		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 546			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	720
Créances usagers et comptes rattachés	33 655
Autres créances	40 084
Disponibilités	53 605
Total	128 064

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 965
Dettes fiscales et sociales	13 387
Total	20 352

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 888
Total	7 888

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGUL CAF PSO CLAE RAZES 2018	26	77200000
Total	26	
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTION	35	67120000
- SUBVENTION CAF BAFA TROP PERCU 2018	2 900	67200000
- REGUL CAF PSO COUIZA 2018	605	67200000
- REGUL CAF PSO CLAS 2018	825	67200000
Total	4 365	